

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 mars 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 139 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER - PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Louis BONAN représenté par Jacqueline MAURIC - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Jean-Louis TIXIER - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DIARD représenté par Xavier CACHARD - Frédéric DUTOIT représenté par Patrick MAGRO - Robert HABRANT représenté par Gérard SBRAGIA - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Mourad KAHOU - représenté par Mireille FOURNERON - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Gilles PAGLIUCA représenté par Bruno GILLES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Benoît PAYAN - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM.

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 010-155/11/CC

■ Plan Quinquennal d'Investissement 2009-2013 - Approbation de l'affectation de la revalorisation de l'autorisation de programme pour les études de trois lignes de Bus à Haut Niveau de Service.

DIFRA 11/5945/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine s'est engagée dans un programme d'aménagement de trois lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) sur Marseille. Il s'agit, d'une part, d'améliorer la desserte des sites universitaires du pôle de l'étoile et de Luminy, dans le cadre du Plan Campus, et, d'autre part, d'améliorer le niveau de service de la ligne n°26, deuxième ligne de bus du réseau RTM.

Par délibération DTUP 004-1176/09/CC du 26 mars 2009, le Conseil de Communauté a affecté une autorisation de programme de 7 000 000 d'euros, afin de réaliser les études opérationnelles (études préalables, études de conception et assistance à maîtrise d'ouvrage) pour la création de ces trois lignes de BHNS.

Or, pour des raisons de transparence budgétaire, il est nécessaire que cette Autorisation de Programme intègre l'ensemble des montants prévisionnels des marchés de maîtrise d'œuvre aussi bien pour la phase conception que la phase réalisation.

Il convient donc de revaloriser l'autorisation de programme afin de prendre en compte les dépenses liées aux phases réalisation des travaux relatives aux marchés de maîtrise d'œuvre. En effet, initialement ces dépenses devaient être imputées sur les autorisations de programme relatives aux travaux de chacune des lignes de BHNS.

En conséquence, pour assurer le financement de l'ensemble des marchés de maîtrise d'œuvre, il est nécessaire de revaloriser l'autorisation de programme de 3 000 000 d'euros, ce qui porte l'autorisation de programme à 10 000 000 d'euros.

La revalorisation de l'autorisation de programme est présentée au Conseil de Communauté de ce jour dans la délibération cadre des opérations d'investissement prévues au Budget primitif 2011. Il convient dès lors d'affecter cette revalorisation.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 07 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DTUP 004-1176/09/CC du Conseil de Communauté du 26 mars 2009.

Sur le rapport du Président,

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire d'affecter la revalorisation de l'autorisation de programme relative aux études opérationnelles pour la réalisation de trois lignes de Bus à Haut Niveau de Service à Marseille.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'affectation de la revalorisation de l'autorisation de programme pour un montant de 3 000 000 euros, relative aux études opérationnelles pour la création de trois lignes de Bus à haut Niveau de Service, portant celle-ci de 7 000 000 d'euros à 10 000 000 d'euros.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est autorisé à solliciter les participations financières de l'Union Européenne au titre du FEDER, de l'Etat, de la Région, du Département des Bouches-du-Rhône, de la Commune de Marseille aux taux les plus élevés possibles ainsi que tout autre partenaire financier éventuel.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2011 et suivants de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Opération n° 2009/00118 – Nature : 2031 et 2315 – Fonction : 822 – Sous politique : C 311.

L'échéancier des crédits de paiement s'établit comme suit :

Années antérieures : 1 168 000 euros
Année 2011 : 1 600 000 euros
Année 2012 : 2 000 000 d'euros
Année 2013 : 2 700 000 euros
Année 2014 : 2 532 000 euros

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011